



Fiscalité et paiement en dation , plus value

Par **dorianesthel**, le 16/09/2020 à 11:01

Bonjour ,

un promoteur me propose de m.acheter un terrain en me payant par dation avec un complément financier.

Ce promoteur fait des logements sociaux .

Vais je subir la même fiscalite' concernant la plus value ?

Par **Visiteur**, le 16/09/2020 à 14:26

Bonjour,

A [dorianesthel](#)

Avant d'évoquer la fiscalité, je me permet d'attirer votre attention, (un cas que j'ai rencontré).

Il faut être très confiant en la réputation du promoteur et sur son sérieux car vous ne pourriez pas être "payé" pleinement en cas de faillite ou autre arrêt du chantier.

Concernant la fiscalité de la plus-value, on déterminera la base imposable entre le prix inscrit dans l'acte authentique de vente/Dation, quelles que soient les modalités de règlement du prix.

Cf. BOI-RFPI-PVI-20-10-10-20160302) <http://www.fiscalonline.com/Plus-value-immobiliere>

... Et le prix d'acquisition du bien, les charges venant en majoration ou en minoration)

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/292-PGP.html/identifiant%3DBOI-RFPI-PVI-20-20-20180824>

Concernant votre cas spécifique, si vous vendez un terrain à bâtir situé dans une zone tendue, et que vous signez une promesse de vente **avant fin 2020** en vue de la construction de logements neufs, vous vous verrez attribuer un abattement exceptionnel dont le montant variera en fonction de la nature de la vente : 70 % si le terrain situé en zone tendue est vendu en vue de la construction d'un logement en secteur libre, 85 % si le terrain situé en zone tendue est vendu en vue de la construction d'un logement intermédiaire, type loi Pinel par

exemple... Il sera de 100 % si le terrain situé en zone tendue est vendu en vue de la construction d'un logement social.

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9272-PGP.html/identifiant%3DBOI-RFPI-PVI-10-40-110-20200618>

Par **dorianesthel**, le **17/09/2020** à **09:16**

Je vous remercie pour votre réponse .
Cordialement .
Doriane

Par **Visiteur**, le **17/09/2020** à **09:17**

Pas de quoi, je peux consacrer un peu de temps à ce forum, si cela peut aider !